

Aubagne, le 07 JUIN 2022

**La Directrice Générale des services déléguée**

Monsieur Daniel SPERLING  
Président du Conseil de  
Développement  
Métropole Aix-Marseille-  
Provence  
2 Bd Quai d'Arenc  
13002 MARSEILLE

Dossier suivi par :  
DGA DUST  
Service Planification Urbaine  
T : 04 42 62 80 00  
urbanisme.pae@ampmetropole.fr  
Nos réf : DUTSPU-AUB0421/2022-04-71080

LRAR N° 20 156 316 3496 8

**Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Saisine pour avis du Conseil de Développement**

Monsieur le Président,

Le processus d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile se poursuit. L'arrêt du projet ainsi que le bilan de la concertation en séance du Conseil de la Métropole en date du 5 mai 2022 marque une nouvelle étape.

Conformément à l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'aux dispositions des délibérations cadres relatives aux procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Conseil de Développement est consulté pour avis sur le projet de PLUi arrêté.

Veillez trouver ci-joint une copie des délibérations d'arrêt du bilan et du projet de PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, ainsi que le dossier relatif accessible en téléchargement sur le lien suivant : [www.grosfichiers.com/JcLGbF7Ac8S](http://www.grosfichiers.com/JcLGbF7Ac8S)

L'avis doit être transmis au plus tard dans les trois mois suivant sa transmission. Pour votre parfaite information, l'ensemble des avis formulés seront annexés au dossier d'enquête publique qui devrait se dérouler en septembre prochain.

L'équipe planification urbaine du Territoire reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations respectueuses.

Aurore MATTEO

